

RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSANTE BLINDÉE DE LA GENDARMERIE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

PAR LE COLONEL ANTOINE BRÉART DE BOISANGER - PROMOTION « CHEF DE BATAILLON COINETET » (1991-94)

L'information a circulé depuis plusieurs semaines dans les médias : la gendarmerie nationale va commander de nouveaux véhicules blindés. Le communiqué du ministre de l'Intérieur, publié le 28 octobre 2021, a suscité de nombreux commentaires dans la presse spécialisée et sur les réseaux sociaux, notamment de la part de militaires et d'anciens militaires. Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Dans les années 1990, la gendarmerie avait en dotation plus de 300 engins blindés (121 AML, 155 VBRG et 32 VBC90). En 2009, la gendarmerie a acquis quelques VAB pour armer ses équipes de liaison et de tutorat opérationnel (POMLT) engagées en Afghanistan. Elle disposait ainsi, en métropole comme outre-mer, d'une capacité de rétablissement de l'ordre lui permettant d'intervenir dans une situation très dégradée. Une partie de ces engins était destinée à assurer l'intégrité des institutions et à protéger les lieux symboliques de la République.

Depuis leur mise en service en 1974, les VBRG ont été employés à de nombreuses reprises en métropole (assaut de la cave viticole à Aleria en 1975, manifestations anti-nucléaires à Chooz en 1977, grève des transporteurs routiers en 1992, tempête de 1999 et évacuation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes en 2018). Ils ont également été déployés à l'étranger, au Kosovo et en Côte d'Ivoire. Ils sont encore aujourd'hui régulièrement engagés outre-mer dans le cadre de troubles graves à l'ordre public.



Trois procédures d'acquisition avaient été conduites, en vain, entre 2001 et 2008. Peu à peu, l'hypothèse d'une rupture capacitaire se rapprochait.

Lors du mouvement de contestation des gilets jaunes, les VBRG ont été déployés massivement en métropole (250 engins en cumulé entre décembre 2018 et décembre 2019), dans la capitale mais aussi dans dix villes de province. L'engagement massif des véhicules blindés dans les rues de Paris, présenté en direct par les chaînes d'information, a marqué les esprits. Un tel emploi était-il

justifié ? Assurément ! Souvenons-nous du chaos ambiant et des scènes de guérilla urbaine au cœur de la capitale.



Rappelons-nous également que, le 1er décembre 2018, un fusil d'assaut HK G36 a été dérobé près de l'Arc de Triomphe à des policiers, après un assaut d'une rare violence sur leur fourgon. Les VBRG, engagés en accompagnement des forces de l'ordre, ont apporté une réelle plus-value à la manœuvre dans des missions dynamiques (dégagement de barricades, de véhicules brûlés et en appui d'unités à pied) mais aussi statiques (protection du plateau de l'Étoile et du palais de l'Élysée). Notons que la préfecture de police de Paris ne dispose pas de « capacité blindée » équivalente à celle de la gendarmerie nationale.

Aujourd'hui, moins de 80 engins blindés de la gendarmerie nationale (VAB et VBRG) sont opérationnels. Or le besoin est réel et paradoxalement plus important que dans les années 90. Les nouvelles menaces, souvent hybrides, tirent profit des évolutions technologiques et sociétales récentes. De nombreux pays occidentaux l'ont déjà compris et ont récemment doté leurs forces de police de véhicules blindés modernes pour pouvoir disposer d'une force de réaction rapide et significative, capable d'agir dans des situations très dégradées. En Europe, les forces de police italiennes, allemandes, tchèques et britanniques disposent ainsi de véhicules blindés de différentes catégories.

Il faut s'attendre demain à devoir faire face à un adversaire capable d'opérer partout sur le territoire national, apte à mobiliser très rapidement de nombreux partisans et dotés de moyens sophistiqués. Le ministère de l'Intérieur doit donc disposer d'une capacité de manœuvre grâce à des matériels

modernes sous blindage, qui intègrent l'interconnexion de tous les moyens dont il dispose (ordre public, intervention spécialisée, police judiciaire, 3e dimension, forces de secours,...), afin de pouvoir remplir tout type de missions (terrorisme, guérilla urbaine, catastrophes technologiques, périples meurtriers, rétablissement de l'ordre de haute intensité) dans des zones de manœuvre diverses (hyper-urbain, rural, métropole, outre-mer).

En 2018, à l'approche de plusieurs échéances incontournables et en particulier des JO de 2024, il a été décidé de lancer un appel d'offres pour procéder à un renouvellement rapide et complet de la totalité des VBRG dont la gendarmerie dispose. La société Soframe, filiale du groupe Lohr, a remporté cet appel d'offres en proposant une déclinaison de son modèle Arive (Armoured Infantry Vehicle) déjà produit à 1800 exemplaires, essentiellement au Moyen-Orient. Il s'agit d'un imposant blindé 4x4 de 14,5 tonnes (soit deux de plus que le VBRG) à haute mobilité. Véhicule modulaire, il peut transporter un équipage de 10 à 12 personnes et atteindre une vitesse maximale de 110 km/h. Cet engin sera intégralement fabriqué en France.

Ni le nom « ARIVE », ni celui de « VBMO » (Véhicule Blindé de Maintien de l'Ordre) utilisé de manière générique lors de l'appel d'offres n'ont été retenus. Ce nouvel engin blindé sera baptisé « CENTAURE ».



Au-delà de la symbolique que représente une créature mi-homme/mi-cheval, la première partie du mot fait référence au centenaire de la création de la gendarmerie mobile fêté en 2021 et la seconde partie à la couleur des galons portés sur les épaules des militaires de cette subdivision d'arme. Le ministère de l'Intérieur disposera alors de véhicules blindés modernes qui dépassent le cadre actuel de l'emploi au maintien de l'ordre. Le

CENTAURE sera un engin polyvalent, mobile, puissant et agile, qui pourra être engagé au plus tôt et en tout point du territoire, dans une manœuvre globale intégrant l'ensemble des composantes des forces de sécurité intérieure (unités d'intervention spécialisée, hélicoptères, police judiciaire...).

Le programme prévoit à terme l'acquisition de 90 engins, commandés en 2021 et livrés par tranches de 30 entre 2022 et 2024.

Les CENTAURE devraient être positionnés sur plusieurs sites en métropole (dont une vingtaine en région parisienne) et outre-mer pour apporter davantage de souplesse et de réactivité dans l'emploi que les actuels VBRG.

Aptes à faire face aux chocs les plus rudes, ces engins aideront les forces de l'ordre à réagir rapidement et efficacement lors de situations très dégradées, par exemple dans les territoires et quartiers touchés par des flambées de violences.

Au sein du ministère de l'Intérieur, ces moyens sont logiquement confiés à la gendarmerie mobile, force armée interopérable avec les forces du quotidien (les unités territoriales) et avec celles dont la vocation est d'intervenir dans un affrontement de « haute intensité » (les armées).

En cas de situation très dégradée, le gouvernement pourrait décider d'engager l'armée de Terre comme « ultima ratio regum ». Conformément à l'instruction interministérielle n°10100 du 14 novembre 2017, ces unités combattantes interviendraient en qualité de forces militaires de troisième catégorie en renfort du dispositif de sécurité mis en œuvre sous la responsabilité du ministre de l'Intérieur. Comme pour les CENTAURE, le déploiement de véhicules blindés des armées serait soumis à l'autorisation du Premier ministre ou de l'autorité à laquelle il a donné délégation. Les capacités des uns ne remplaceraient pas celles des autres mais seraient complémentaires.

Il faudra toutefois veiller à toujours engager ces outils à bon escient et pour cela disposer d'instruments d'évaluation de la situation les plus rigoureux possibles. Les conséquences de l'emploi de la force doivent être mesurées bien en amont de l'intervention, avec réalisme et souci du détail. Il conviendra en effet préalablement de s'assurer auprès des autorités gouvernementales que les résultats obtenus ne vont pas compromettre gravement l'atteinte des buts politiques.

